

Avis de désignation des membres de la communauté au conseil d'administration du centre de service scolaire¹

1 – Postes ouverts aux candidatures – Mandat de 3 ans (2 postes)

Poste	Catégorie
12	Membre de la communauté possédant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles
15	Membre de la communauté âgé de 18 à 35 ans

2 – Conditions d'éligibilité des membres de la communauté

- Être domicilié sur le territoire du Centre de services scolaire;
- Avoir au moins 18 ans;
- Être citoyen canadien;
- Ne pas être en curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* (chapitre E-2.3), de la *Loi sur la consultation populaire* (chapitre C-64.1), de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2) ou de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3) au cours des cinq dernières années;
- Correspondre à l'un des deux profils d'expertise suivants :
 - une personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles;
 - une personne âgé de 18 à 35 ans.

3 – Motifs d'inéligibilité des membres de la communauté

Sont inéligibles à la fonction de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire les personnes suivantes :

- Un membre de l'Assemblée nationale;
- Un membre du personnel du Centre de services scolaire;
- Un membre du Parlement du Canada;
- Un membre d'un conseil d'une municipalité;
- Un juge d'un tribunal judiciaire;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation électorale;
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail* (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation;
- Un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;
- Toute personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d, sauf dans le cas d'une élection lors de laquelle le poste qu'elle occupe est ouvert aux candidatures ou cesse d'exister;

¹ Ce document propose des renseignements qui peuvent apparaître sur un avis de désignation et qui sont conformes aux dispositions prévues à la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*. En cas de litige, les articles de loi et de règlement prévalent.

- une personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un autre poste de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire;
- une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette condition vaut pour la durée de la peine, mais cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis).

4 – Période de mise en candidature

La période de mise en candidature est du 26 mars au 16 mai 2026 à 16 h.

5 – Comment soumettre sa candidature

Veuillez compléter le formulaire de mise en candidature en complétant le formulaire qui est disponible sur le site Web du Centre de services scolaire René-Lévesque www.cssrl.gouv.qc.ca section [Gouvernance](#)

Le formulaire de mise en candidature est également disponible au siège social du Centre de services scolaire situé au 145, avenue Louisbourg, porte 7 à Bonaventure.

6 – Pour plus d'information

Nicolas Tchernof
Secrétaire général
418 534-3003, poste 6007
sg@cssrl.gouv.qc.ca

Donné à Bonaventure, le 26 mars 2026